



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

La Minoterie – Organisme de formation

### Désignation

La Minoterie est un organisme de formation professionnelle. Son siège social est fixé au 75 avenue Jean Jaurès, 21 000 Dijon

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client.e : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation La Minoterie.
- La Minoterie : l'organisme de formation.
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétences.

### Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par La Minoterie pour le compte d'un.e Client.e. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du/de la Client.e aux présentes conditions générales de vente.

Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du/de la Client.e, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du/de la Client.e.

### Inscriptions

Les inscriptions aux sessions de formations se font par courrier ou par mail auprès de La Minoterie. Les Stagiaires sont dans l'obligation de remplir la fiche d'inscription ainsi que les questionnaires de positionnement avant l'entrée en formation. Ces documents doivent impérativement être retournés à la Minoterie dans les délais mentionnés sur les-dit documents de communication et sur le site internet.

### Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros hors taxes et toutes taxes comprises.

La Minoterie

75 avenue Jean Jaurès, 21000 Dijon

03 80 48 03 22 / [accueil@laminoterie-jeunepublic.com](mailto:accueil@laminoterie-jeunepublic.com) / <https://laminoterie-jeunepublic.fr/>

- En cas de prise en charge en direct par le/la Client·e:

Le coût de la formation est à régler au maximum 30 jours après la formation, par chèque ou virement.

- En cas de prise en charge par subrogation avec un financeur (OPCO ou autre) :

Il appartient au/ à la Client·e d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué à la Minoterie avant le début de la session de formation.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par La Minoterie au/ à la Client·e.

Il est rappelé qu'un éventuel refus de prise en charge par l'OPCO (ou autre financeur) n'est pas une cause de nullité de la convention.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation. En cas d'impayé, la Minoterie aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à La Minoterie.

## **Annulation, absence ou interruption d'une formation**

En cas d'annulation de la formation par le/la Client·e, la Minoterie se réserve le droit de facturer au/ à la Client·e des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient plus de 30 jours calendaires avant la formation : aucun frais d'annulation

- si l'annulation intervient moins de 30 jours calendaires avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50 % du prix de la formation

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au/ à la Client·e par La Minoterie. Il est rappelé que les sommes dues par le/la Client·e à ce titre ne peuvent être imputées par le/la Client·e sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCO.

Dans cette hypothèse, le/la Client·e s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à la Minoterie.

## **Obligations, aménagement, report et annulation**

Dans le cadre de ses prestations de formation, La Minoterie est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Client·es ou de ses Stagiaires.

Si la session de formation faisant l'objet de la présente convention ne peut avoir lieu dans les conditions convenues :

- du fait de mesures de police administrative (mesures de confinement, fermeture de lieux, indisponibilités des lieux d'hébergement, restrictions de circulation, limitation des rassemblements du public)

- du fait des règles sanitaires en vigueur au moment de son exécution entraînant une modification des clauses substantielles de la convention (telles que la durée, le format, le nombre d'interprètes, la jauge minimale offerte)

- en cas de force majeure

**La Minoterie**

75 avenue Jean Jaurès, 21000 Dijon

03 80 48 03 22 / [accueil@laminoterie-jeunepublic.com](mailto:accueil@laminoterie-jeunepublic.com) / <https://laminoterie-jeunepublic.fr/>

Le/la Client·e et La Minoterie constateront l'exécution imparfaite et conviendront de procéder à des pourparlers de bonne foi afin de trouver un accord préservant l'équilibre financier de la relation entre les parties.

Il pourra être convenu :

- Aménagement de la formation (en cohérence avec les objectifs pédagogiques)
- Report des dates de la formation. Le/la Client·e et La Minoterie s'accorderont dans les 3 mois suivant la date prévue d'exécution de la convention sur une nouvelle date pour la session de formation, confirmée par un avenant à la convention d'action de formation avec la date ou période du report. Au-delà de ce délai de trois mois, le/la Client·e et La Minoterie considéreront la présente convention résiliée.
- Annulation de la formation : si le report n'est pas envisageable la formation sera annulée sans frais aucuns pour le/la Client·e et La Minoterie.

## **Horaires et accueil**

Les horaires sont indiqués sur la convocation. Un livret d'accueil est disponible, sur demande du stagiaire.

## **Devis et attestation**

Pour chaque action de formation, un devis est adressé par La Minoterie au/à la Client·e.

Le devis dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doit être retourné à la Minoterie par tout moyen à la convenance du/de la Client·e: courrier postal ou email.

A l'issue de la formation, La Minoterie délivre un certificat d'action de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, La Minoterie fait parvenir un exemplaire de ce certificat accompagné de la facture.

Une attestation de présence pour chaque Stagiaire peut être fournie au/à la Client·e à sa demande.

## **Propriété intellectuelle et copyright**

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par La Minoterie pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. A ce titre, le/la Client·e et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de La Minoterie. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le/la Client·e et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

## **Descriptif et programme des formations**

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant·e ou le/la responsable pédagogique se

**La Minoterie**

75 avenue Jean Jaurès, 21000 Dijon

03 80 48 03 22 / [accueil@laminoterie-jeunepublic.com](mailto:accueil@laminoterie-jeunepublic.com) / <https://laminoterie-jeunepublic.fr/>

réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participant-es ou de la dynamique du groupe.

## **Confidentialité et communication**

La Minoterie, le/la Client-e et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par La Minoterie au/à la Client-e.

La Minoterie s'engage à ne pas communiquer à des tiers les informations transmises par le/la Client-e y compris les informations concernant les Stagiaires.

## **Protection et accès aux informations à caractère personnel**

Le/la Client-e s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de La Minoterie.

- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

En particulier, La Minoterie conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, afin de procéder à l'appréciation de la formation, pour une période n'excédant pas les 3 années fixées par la loi relative au RGPD.

Enfin, La Minoterie s'engage à ne publier aucune image (photo ou vidéo) sans autorisation expresse de diffusion par les Stagiaires.

## **Droit applicable et juridiction compétente**

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français.

En cas de litige survenant entre le/la Client-e et La Minoterie à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de Dijon seront seuls compétents pour régler le litige.

**La Minoterie**

75 avenue Jean Jaurès, 21000 Dijon

03 80 48 03 22 / [accueil@laminoterie-jeunepublic.com](mailto:accueil@laminoterie-jeunepublic.com) / <https://laminoterie-jeunepublic.fr/>